



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 06 février 2025	Délibération n° 2025-02-06/06 Direction des Finances
--	---

Le 06 février 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 31/01/2025

ETAIENT PRESENTS (26) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassset, Fayol da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Verna à M. le Maire, Mme Roy à Mme Brassset, M. Zontone à M. About, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Duranteau à Mme Jason, Mme David à M. Corceiro

ABSENTS EXCUSES (01) :

M. Zakaria

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. NAUDET

<u>OBJET :</u> Subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7,

VU la délibération n°2021-03-25/11 du 25 mars 2021 portant adoption de la Charte communale des valeurs de la République et de la laïcité,

VU la délibération n°2024-12-12/10 du 12 décembre 2024 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement par douzième est accordé,

VU le budget de la ville pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations Soisiennes dans leurs actions dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, les personnes âgées, les familles, la culture, le sport...

Accusé de réception en préfecture, N° 2025-02-06/06-12 Date de réception préfecture : 20/02/2025
--

VU l'avis des différentes commissions municipales,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 30 janvier 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire, M. Thévenot, Mme Fayol da Cunha, Mme Jason, Mme Cogné, Mme Mary, M. Marcuzzo, M. Studzinska,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Par un 1^{er} vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

ENSEIGNEMENT - Premier degré	
Coopérative scolaire mater JDLF	2 219.8
Coopérative scolaire mater J.Monnet	887.92
Coopérative scolaire mater St Exupery	908.10
Coopérative scolaire mater Descartes	1 584.13
Coopérative scolaire mater J.Prevert	978.73
Coopérative scolaire primaire Les Sources	1 009.00
Coopérative scolaire primaire E.Roux 1	1 715.30
Coopérative scolaire primaire E.Roux 2	1 695.12
Coopérative scolaire primaire Descartes	3 037.09
Coopérative scolaire primaire St-Exupery	2 562.86
Coopérative scolaire primaire R.Schuman	1 099.81
Délégation départementale de l'éducation nationale (DDEN)	110.00
La ligue contre le cancer	500.00
ALIPE (Association locale indépendante de parents d'élèves)	200.00
	18 507.86

Par un 2^{ème} vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Association "LES TROIS COUPS"	1500
Fanfare du cercle musical de Soisy-sous-Montmorency	8900
Sté d'histoire de Montmorency et de sa région	620
ARTHEMUSE	700
Fêtes un pas de danse	2 200
Donner du style	1 000
Soisy ton jeu	900
Objectif image 95	350
Assos. De création audiovisuelle et de réalisation (ACAR)	200
Les Portugais unis avec tous	200
School M Danse	500

Accusé de réception en préfecture
095-219505889-20250220-DEL2025020606-DE
Date de réception en préfecture : 20/02/2025

Par un 3^{ème} vote,

Mme Brasset ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

ENCOURAGEMENT AUX SPORTS	
Association sportive du collège Descartes	500
Handy sports	784
Schweitzer	700
KOBUKAN DOJO S.A.M (Aikido)	850
Athlétisme	10 500
USDEM Basket	1 500
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Encouragements	900
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Manifestations sportives	5 000
A.S Enghien La Barre Cyclisme	15 534
A.S.T.U.S	12 000
Handball Club S.A.M	15 000
Twirling club S.A.M	2 000
ACS AM Judo	8 000
ACS AM Karaté	4 500
Club de Natation Vallée de Montmorency	4 500
CNCSAM Plongée	1 800
Rugby Club Vallée de Montmorency-Soisy	12 000
A.S. TENNIS CLUB SOISY - Ecole de tennis	6 000
A.S. TENNIS CLUB SOISY - Club House	36 000
Vallée de Montmorency Triathlon (Triathlon)	1 500
Vallée de Montmorency Triathlon (Duathlon)	2 600
Boxe	2 000
Badminton	1 150
	145 318

Par un 4^{ème} vote,

M. Francine ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

AIDES SOCIALES	
Amour d'enfants	600
Bien Hêtre	600
Association Cultures du cœur	400
Centre Communal d'Action Sociale	300 000
Mouvement "VIE LIBRE"	500
Ami-services	1 650
Croix-Rouge	2 000
Société St-Vincent de Paul	1 800
Asso. Donneurs sang Enghien Montmorency	200
Les petits choux	200
UNAFAM 95 (Union de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	200
UDSPVD (anciens sapeurs-pompiers du VO	250
Amicale animation du personnel (garantie obsèques)	5 800
Amicale animation du personnel - subv.fonctionnement	5 500
	319 700

Par un 5^{ème} vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

POLITIQUE DE LA VILLE	
Association Le conseil citoyen du Noyer Crapaud	500
Association Jambe Dio	1 000
	1 500

Par un 6^{ème} vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

AIDE AUX COMMERCE	
Artisans commerçants de Soisy	10 000
Association des commerçants	15 000
Commerçants du marché	14 200
	39 200

Par un 7^{ème} vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250220-DEL2025020606-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2025

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ACCESSIBILITE	
Jardiniers de Soisy-sous-Montmorency	700
Association "Les Sources"	700
La recycle heureuse	500
	1 900

Par un 8^{ème} vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

AUTRES ASSOCIATIONS	
Jeunesse et amitié protestantes	1 100
Association des anciens combattants	1 360
A.M.M.A.C (Association des marins)	400
IDFM 98.0	2 000
Le souvenir français	300
	5 160

Par un 9^{ème} vote,

Mme Umnus, Mme Cogné, M. Dachez et M. About ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, à l'association Loisirs et Culture, les subventions telles que listées ci-dessous :

LOISIRS ET CULTURE	
Loisirs et culture - Subvention pour matériel divers	1 400
Loisirs et culture - Subvention de fonctionnement	131 854
Loisirs et culture - Programmation culturelle	9 400
	142 654

Par un 10^{ème} vote,

M. About et M. Desrivières ayant quitté la salle et ne prenant part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour 2025, au Club des Aînés de Soisy, les subventions telles que listées ci-dessous :

AIDES SOCIALES	
Le Club des Aînés de Soisy	13 500
	13 500

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250220-DEL2025020606-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Le secrétaire

Nicolas NAUDET



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAAMP



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 20 FEV. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 FEV. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 FEV. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250220-DEL2025020606-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2025